

Commune de PRADINES



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 MARS 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, BOULLIER Magali, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, GARDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, RIVIERE Mickaël, SCHIMITZ Jean-Marc.

Etait absent(e) : SEIGNERET Ludivine.

Secrétaire de séance : Jean-Marc SCHIMITZ.

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2024.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal.

Délibérations :

- ✓ Vote des budgets 2024 : communal et assainissement.
- ✓ Délibération approuvant la fongibilité des crédits.
- ✓ Vote des taux des impôts locaux.
- ✓ Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement de la Place de Lavally
- ✓ Validation du projet de Pump Track et demande de subvention « Equipements sportifs » auprès de l'Agence de Sport.
- ✓ Organisation des rythmes scolaires à compter de septembre 2024 pour les 3 prochaines années.
- ✓ Entreprises retenues pour les travaux de création de la halte-garderie dans l'ancien préau de la cour située derrière la Mairie.
- ✓ Demande de subvention du Comité d'entraide du Roannais.

Sujets à discuter :

- ✓ Devenir du bâtiment Gras n°02.
- ✓ Point sur les travaux de la Maison des Assistantes Maternelles.
- ✓ Présentation des choix et actions retenus pour le PCAET de la Copler.

- ✓ Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 18 mars 2024.
 - Questions diverses.
-

- ✓ Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

- ✓ **Vote des budgets 2024 : communal et assainissement.**

- BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les étapes de la construction du Budget Primitif 2024 qui a été soumis à la commission finances.

Mr Jean-Marc HETSCH, adjoint en charge des finances, présente le projet de budget primitif Communal 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents, d'adopter le budget primitif communal de l'exercice 2024, équilibré comme suit, après reprise des résultats :

En section de fonctionnement

Dépenses : 1 182 631,71 €

Recettes : 1 182 631,71 €

En section d'investissement

Dépenses : 1 200 201,66 €

Recettes : 1 200 201,66 €

- BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les étapes de la construction du Budget Primitif 2024 qui a été soumis à la commission finances.

Mr Jean-Marc HETSCH, adjoint en charge des finances, présente le projet de budget primitif Assainissement 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents, d'adopter le budget primitif Assainissement de l'exercice 2024, équilibré comme suit, après reprise des résultats :

En section de fonctionnement

Dépenses : 63 531,99 €

Recettes : 63 531,99 €

En section d'investissement

Dépenses : 101 049,08 €

Recettes : 101 049,08 €

Le détail par section (fonctionnement/ investissement) est joint sous la forme d'un tableau en annexe de procès-verbal.

✓ **Délibération approuvant la fongibilité des crédits.**

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022/712 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Maire à procéder, pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

MONTANT DES DEPENSES REELLES PAR SECTION :

Section fonctionnement : 546 358 €

Section Investissement : 996 000 €.

MONTANT DES VIREMENTS DE CREDITS AUTORISES PAR SECTION :

Section fonctionnement : 40 976,85€

Section Investissement : 74 700 €

- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

✓ **Vote des taux des impôts locaux.**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux suivants :

- taxe d'habitation : 17 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,78%

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,36 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- **taxe d'habitation : 17 %**
- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,78%**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,36 %**

CHARGE Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

✓ **Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement de la Place de Lavally**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 26 septembre 2023, le Bureau d'études REALITES a été retenu pour réaliser une étude de faisabilité de l'aménagement de la Place de Lavally pour un montant de 5 100 € HT, soit 6 120 € TTC.

Cette étude de faisabilité a fait l'objet de deux propositions : une proposition a été retenue par délibération du 05 décembre 2023 pour un montant de 520 000 € HT, soit 624 000 € TT.

Le Maire ajoute qu'il est nécessaire de retenir le bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux. Il propose de retenir le bureau d'études REALITES dont la proposition d'honoraires s'élève à 26 400 € H.T., soit 31 680 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le bureau d'études REALITES pour la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la Place de Lavally dont le montant s'élèvera à 26 400 € H.T., soit 31 680 € T.T.C.

✓ **Validation du projet de Pump Track et demande de subvention « Equipements sportifs » auprès de l'Agence de Sport.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'aménager un pumptrack complété d'agrès de sport sur la place de Lavally située dans le centre-bourg entre la salle des fêtes et l'école publique.

Ce projet consiste à :

- ✓ Compléter les équipements sportifs du centre bourg en lien avec le terrain multisport existant,
- ✓ Créer un espace ludique et sportive accessible à tous (association, scolaire, promeneur...),
- ✓ Créer un parcours type Pumptrack pour la pratique du vélos, trottinettes, rollers...,
- ✓ Compléter l'espace par l'insertion de tables de ping-pong, babyfoot mais aussi d'agrès pour parcours de motricité (poutres, rondins de bois...),
- ✓ Insérer des espaces de rencontre et de détente aux abords agrémentés de mobiliers (tables de pique-nique, bancs...)
- ✓ Créer un espace intergénérationnel avec des agrès pour l'ensemble des tranches d'âges.

Le montant prévisionnel se décomposerait de la façon suivante :

- ✓ Travaux d'aménagement : 93 000 € HT
- ✓ Etudes : 37 000 €.

Total HT : 130 000 € représentant un montant TTC de 156 000 €.

De plus, il informe qu'il est possible de déposer des demandes de subventions auprès de l'Agence Nationale de Sport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le projet de Pumptrack sur la Place de Lavally pour un montant prévisionnel de 130 000 € H.T.
- ✓ Accepte de demander les subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Le Maire précise que ce projet ne pourra être réalisé que si nous recevons les notifications de subventions. Une convention d'utilisation devra être obligatoirement être signée avec l'école. La signature de cette convention avec une association, telle que le Club des Jeunes, est également souhaitable.

- ✓ **Organisation des rythmes scolaires à compter de septembre 2024 pour les 3 prochaines années.**

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu un courrier de la part de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Loire. Cette lettre nous informe qu'à la rentrée de scolaire 2024, l'organisation de la semaine scolaire (rythmes et horaires) de l'école publique doit être renouvelée. Il est également rappelé que la semaine scolaire de droit commun est la semaine de 4,5 jours sur 9 demi-journées.

A la rentrée 2021, une dérogation a été accordée pour une semaine de 4 jours pour 3 ans.

Si une reconduction de l'organisation du temps scolaire (OTS) est souhaitée à 4 jours pour la rentrée de septembre 2024, il est nécessaire de renouveler une demande de dérogation avec accord du Conseil d'École et transmettre les horaires à la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Loire.

Le Conseil d'école, réuni le 18 mars 2024, **est d'accord pour reconduire**, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024, **l'organisation à 4 jours et demande le renouvellement de la dérogation pour les 3 prochaines années.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander , à partir de septembre 2024, le renouvellement d'une organisation sur 4 jours et de demander le renouvellement de la dérogation pour les 3 prochaines années.

Le Conseil Municipal décide de demander, à l'unanimité , à partir de la rentrée scolaire de septembre 2024 :

- ✓ le renouvellement d'une organisation du temps scolaire (OTS) sur 4 jours aux horaires actuels suivants : Lundi- mardi- jeudi- vendredi avec les horaires suivants : de 8h30 à 11h30- de 13h30 à 16h30.
- ✓ le renouvellement de la dérogation pour les 3 prochaines années.

✓ **Entreprises retenues pour les travaux de création de la halte-garderie dans l'ancien préau de la cour située derrière la Mairie.**

Charles BRUN informe le Conseil Municipal que le permis de construire relatif à l'aménagement du local de halte-garderie sous l'ancien préau de l'école publique a été accordé le 29 février 2024.

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises.

Après étude de chacun des devis, le Maire propose de retenir les offres des entreprises suivantes :

- ✓ Charpentes – zinguerie :
 - Entreprise VERMOREL : 12 954,82 € HT soit 15 545,78 € TTC
 - Entreprise Coffre et Subtil : 2 364 € HT, soit 2 836,80 € TTC
- ✓ Maçonnerie : entreprise LGM : 14 248 € HT, soit 17 097,00 € TTC
- ✓ Electricité : entreprise TEISSEIRE : 7 526,87 € HT, soit 9 031,54 € TTC
- ✓ Plâtrerie – Peinture : entreprise DURAND : 13 515,85 € HT, soit 16 219,02 € TTC
- ✓ Chauffage- Plomberie- Sanitaire : 7 072 € HT, soit 8 151,20 € TTC
- ✓ Menuiserie : entreprise SAYET 18 524 € HT soit 22 228,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix « pour » et 1 voix « contre », décide de retenir :

- ✓ Charpentes – zinguerie :
 - Entreprise VERMOREL : 12 954,82 € HT soit 15 545,78 € TTC
 - Entreprise Coffre et Subtil : 2 364 € HT, soit 2 836,80 € TTC
- ✓ Maçonnerie : entreprise LGM : 14 248 € HT, soit 17 097,00 € TTC
- ✓ Electricité : entreprise TEISSEYRE : 7 526,87 € HT, soit 9 031,54 € TTC
- ✓ Plâtrerie – Peinture : entreprise DURAND : 13 515,85 € HT, soit 16 219,02 € TTC
- ✓ Chauffage- Plomberie- Sanitaire : 7 072 € HT, soit 8 151,20 € TTC
- ✓ Menuiserie : entreprise SAYET 18 524 € HT soit 22 228,80 € TTC.

Une discussion au sein du Conseil a eu lieu au sujet des devis d'électricité. En effet, le devis de Paul TEISSEYRE ne propose pas les mêmes prestations que DNE. Toutefois, le Conseil Municipal souhaite effectuer une négociation avec Paul TEISSEYRE pour comparer des offres assez similaires.

✓ **Demande de subvention du Comité d'entraide du Roannais.**

Le Maire informe que, par un courrier du 22 Février 2024, le Comité d'Entraide du Roannais sollicite une aide financière pour aider leur association qui a distribué 2 colis à 1 famille de Pradines.

Le Maire propose de verser 25 € par colis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention et 13 voix « pour », décide de verser 50 € au Comité d'Entraide du Roannais.

Sujets à discuter :

✓ **Devenir du bâtiment Gras n°02.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que ce bâtiment pourrait permettre l'accueil de personnes âgées sur le rez-de-chaussée.

Il rappelle que nous ne pouvons pas bénéficier de subventions pour les appartements en locatif. OPHEOR est venu visiter le bâtiment à deux reprises mais s'est retiré du projet.

LOIRE HABITAT nous a contacté et s'est montré intéressé pour ce type de travaux. Si cet organisme s'engage dans ces travaux, il encaissera les loyers. Toutefois, il demande à ce que la commune prenne en charge 50% de l'étude dont le montant est compris entre 7 000 € et 10 000 €. Pradines ayant été retenu comme « Village d'Avenir », les honoraires du bureau d'étude (EPURES) seraient gratuits pour la commune.

Le Maire interroge le Conseil sur le type d'appartements à aménager :

- Soit des appartements classiques
- Soit des appartements plus spécifiques pour les personnes âgées de type « Résidence Marguerite » avec une partie commune. Cela n'aurait pas d'intérêt financier pour la commune mais cela amènerait un service aux habitants et cela permettrait de rénover le bâtiment.

Il existe des résidences Marguerite à Croizet-sur-Gand et à St Symphorien-de-Lay. Cela fonctionne bien.

Le Conseil Municipal est :

- favorable à des appartements plus spécifiques pour les personnes âgées de type « Résidence Marguerite » avec une partie commune.
- Souhaite continuer la collaboration avec Loire Habitat et attendre les résultats de leur étude.

✓ **Point sur les travaux de la Maison des Assistantes Maternelles.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux devraient finir mi-avril 2024. La cuisine sera bientôt posée. L'emménagement des assistantes maternelles devrait être possible à partir de juin 2024, après la visite finale de la PMI.

✓ **Présentation des choix et actions retenus pour le PCAET de la Copler.**

Jean-Marc HETSCH et Jean-Marc SCHIMITZ ont assisté à la réunion « PCAET » (Plan Climat Air Energie) à la CoPLER.

Les actions retenues sont les suivantes :

- ✓ Action 1 Animation PCAET - Pilotage et coordination des actions
- ✓ Action 2 Animation PCAET - Sensibilisation aux enjeux
- ✓ Action 3 Animation PCAET - Communication
- ✓ Action 4 Accompagner à la rénovation énergétique des logements
- ✓ Action 5 Rénovation Énergétique des Bâtiments Publics – PPI
- ✓ Action 7 Faciliter l'accès aux vélos - service vélo
- ✓ Action 8 Promouvoir et signaler les parcours cyclables et piétons
- ✓ Action 10 Sécuriser et rendre attractifs les trajets piétons et cyclables
- ✓ Action 11 Promouvoir et organiser le covoiturage sur le territoire
- ✓ Action 14 Plan de solarisation
- ✓ Action 15 Photovoltaïque sur patrimoine public - Mutualisation des surfaces productives
- ✓ Action 17 Guichet "ENR Service COPLER"
- ✓ Action 21 Améliorer les connaissances sur la biodiversité
- ✓ Action 22 Plantation de haies et ripisylves
- ✓ Action 25 Adaptation au changement climatique – Récupérateur d'eau de pluie
- ✓ Action 26 Végétaliser et accompagner la végétalisation des centres bourgs
- ✓ Action 28 Coordination de l'approvisionnement local en légumes bio
- ✓ Action 30 Gestion des biodéchets
- ✓ Action 33 Préservation des surfaces naturelles puits de carbone

✓ **Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 18 mars 2024.**

Danielle LACOUR, présente au Conseil d'Ecole, procède à la lecture du compte-rendu de la réunion du 18 mars 2024 :

- Suivi des projets et actions pédagogiques
- Rythme et horaire de la semaine scolaire à la rentrée de septembre 2024 : le conseil d'école est d'accord pour reconduire cette organisation à 4 jours et demande le renouvellement de la dérogation pour les 3 prochaines années. Cette décision doit être visée dans la délibération adoptée ce jour qui sera envoyée à la direction académique.
- Préparation de la rentrée :
 - La 5^{ème} classe devrait être maintenue à la rentrée de septembre 2024 compte tenu des prévisions d'effectifs
 - La question de l'extension des horaires de garderie : à partir de 7h15 le matin et jusqu'à 18h30 sera rediscutéeLe besoin semble présent à l'exception du vendredi soir. Le Maire conclut qu'il devra voir avec le personnel en charge du périscolaire sur les possibilités d'extension des horaires compte tenu de leurs horaires actuels de travail.

- **Questions diverses.**

- **Local orthophoniste :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une naturopathe et une réflexologue l'ont contacté car elles sont intéressées par le local loué auparavant à l'orthophoniste. Le local leur convient en l'état pour un loyer mensuel de 300 €.

Parallèlement, une pradinoise souhaite ouvrir un salon de coiffure dans ce local. Néanmoins, une vitrine serait nécessaire pour ce commerce.

Face à ces deux propositions, le Conseil Municipal souhaite donner la priorité à la naturopathe et à la réflexologue qui sont des activités para- médicales. De plus, il ne sera pas nécessaire d'effectuer des travaux et la salle d'attente sera commune avec les infirmières.

- **Proposition de photos de Pradines par une amatrice :** le Conseil Municipal est d'accord pour récupérer des photos que nous ferions agrandir en vue de les exposer dans la salle du Conseil en l'absence d'expositions thématiques.
- **Inauguration du centre de loisirs le vendredi 19 avril à 19h à Pradines.**
- **Elections européennes :** dimanche 9 juin 2024 à Pradines.
- **Prochain Conseil Municipal :** mardi 30 avril 2024 à 20h.